

LOGIS MONS

BILAN D'ACTIVITÉ

2025

COMMUNAUTE JEUNESSE

10, quai de la Borde
91 130 RIS-ORANGIS
01 69 38 38 09

logis.mons@comjeun.fr



L'ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE

Fondée en 1971, **COMMUNAUTÉ JEUNESSE** est une association à but non lucratif qui se mobilise depuis ses origines (1971) dans la lutte contre les exclusions et intervient dans la mise en œuvre du droit au logement.

L'association est aujourd'hui composée de 3 établissements :

L'établissement Jules VALLES, composé :

- D'un **centre d'Hébergement généraliste** divisé en deux antennes : une à Athis-Mons et une à Ris-Orangis, qui héberge et accompagne des ménages de compositions diverses sur différents dispositifs (Insertion, Altho-Urgence Familles et Urgence, financés par la DDETS 91, et CHU Familles financé par la DRIHL 75). L'accueil y est inconditionnel et il est proposé un accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.
- Du service **Logis-Mons**, créé en 2004, qui accompagne et /ou héberge des ménages en vue d'accéder au logement autonome ou de se maintenir dans ce dernier dans le cadre de son activité d'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement). Le Logis-Mons accompagne des ménages dans le cadre d'un financement par le FSL 91 (Fonds de Solidarité Logement – département du 91) et d'un financement par Action Logement.

L'établissement PEREN- ANTEA :

- **Le Point Ecoute Relais Essonne Nord reçoit toute personne adulte en difficulté** et en souffrance psychique, à sa demande ou orientée par un service social. Il s'adresse aux personnes les plus démunies et vise l'accès à des soins - psychiques ou psychiatriques - sur un dispositif de droit commun.
- **L'antenne Enfants Adolescent est un lieu d'écoute et de parole destiné aux enfants et adolescents** de 3 à 17 ans. Elle s'adresse aux enfants et adolescents de 3 à 17 ans en difficulté, avec l'accord de ses parents, quelles que soient leurs difficultés (psychiques, scolaires, relationnelles, etc.), ainsi qu'à leurs parents ou aux institutions qui les reçoivent.

L'établissement FEMMES SOLIDARITE :

Premier établissement créé en Essonne en 1981, FEMMES SOLIDARITÉ 91 fait partie des 3 associations du département spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants, adhérent à la Fédération Nationale Solidarité Femmes et mobilisé au sein de l'Union Régionale.

L'établissement a rejoint l'association COMMUNAUTE JEUNESSE en 2010 et comprend :

- **Un Centre d'Hébergement dédié aux femmes victimes de violences conjugales**, avec ou sans enfant, qui propose un hébergement et un accompagnement spécialisé, global et personnalisé, sur différents dispositifs (Insertion, Altho-Urgence Familles et Urgence, financés par la DDETS 91).

- **Le LEAO, Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation**, qui propose :
 - Une permanence téléphonique à la disposition des femmes victimes de violences conjugales, de leur entourage, mais aussi des partenaires et professionnels ;
 - Des entretiens physiques sur rendez-vous et des accompagnements spécifiques ;
 - Une consultation psychologique sur rendez-vous
 - Une domiciliation administrative.
 - **Une activité de formation, sensibilisation et prévention, par des actions sur la question des violences conjugales et l'égalité Femmes-Hommes** en Essonne à destination de publics très diversifiés (jeunes, professionnels, forces de l'ordre, auteurs...), par le biais de différents modèles d'interventions et d'outils adaptés à la réalité et aux besoins de chaque groupe, et coconstruits avec chaque partenaire.
-

LE CADRE CONVENTIONNEL



La ville de Grigny fait appel à l'association Communauté Jeunesse pour son expertise en matière d'accompagnement social lié au logement. Ce type d'accompagnement demande des compétences spécifiques, à la croisée des domaines sociaux, psychologiques, technico-juridiques.

L'association Communauté Jeunesse lutte contre les exclusions et agit pour garantir le droit au logement, avec le service Logis-Mons, qui accompagne depuis 2007 les personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Saisine lors des CLIL organisées par la commune de Grigny :

Le Logis-Mons est mandaté exclusivement lors des CLIL qui sont organisées sur la ville et animées par la municipalité pour la prescription d'une mesure ASLL Maintien.

Le cadre conventionnel prévoit une volumétrie de 10 mesures par mois

Les mesures sont individualisées et s'organisent autour des points suivants :

- **2 rendez-vous mensuels**, en service ou à domicile ;
- **Coordination** avec les bailleurs, les services sociaux et les acteurs de l'insertion ;
- **Appui psychologique** pour les ménages en souffrance psychique ou situations complexes.

LES CHIFFRES CLÉS DU LOGIS-MONS - GRIGNY

7 MÉNAGES EN DIAGNOSTIC EN 2025

dont **2** DIAGNOSTICS SANS SUITE

1 DIAGNOSTIC RÉALISÉ EN DÉCEMBRE 2025

4 MÉNAGES SUIVIS EN 2025

23

MOIS-MESURES
RÉALISÉS

LES MÉNAGES SUIVIS SONT
DES FAMILLES AVEC ENFANTS

25%

DES ADULTES ACCOMPAGNÉS ONT UN
NIVEAU DE REVENU < 1250€

75%

DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS
AVAIENT UNE SITUATION
D'ENDETTEMENT À L'ENTRÉE
> 5000€

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Le Logis-Mons assure un accompagnement ASLL individualisé et contractualisé avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières et sociales pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

	Diagnostic	Maintien	Total
2025	7 ménages 9 mois-mesures <i>Dont 2 diagnostics sans suite Et 1 diagnostic démarré en déc-25</i>	4 ménages 14 mois-mesures	23 mois-mesures

Au total, 23 mois mesures ont été réalisés

Depuis juillet, ce sont **4 mesures Maintien qui ont commencé à la suite d'un diagnostic et 2 diagnostics sans suite réalisés**. Un diagnostic a été réalisé en décembre 2025 et l'accompagnement a débuté en janvier 2026.

Les diagnostics sont orientés après analyse de la situation en CLIL de Grigny qui souhaite se saisir de notre expertise pour valider les orientations.

Les missions d'accompagnement s'organisent autour des points suivants :

- **Évaluer la capacité des ménages à accéder et se maintenir dans un logement autonome** et leur besoin d'accompagnement (diagnostic, ASLL maintien) ;
- **Accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome** (mobilisation des dispositifs) ;
- **Soutenir, lors du relogement, l'intégration dans l'environnement et l'apprentissage des droits et devoirs du locataire ;**
- **Accompagner à la gestion budgétaire ;**
- **Soutenir et assurer le maintien dans le logement** (lien avec les bailleurs, accompagnement dans les recours aux procédures d'expulsion, apurement de la dette locative).

Le suivi est renforcé par un accompagnement réalisé avec 2 entretiens mensuels. Ce suivi renforcé s'inscrit dans la mobilisation des ressources pluridisciplinaires du service, une démarche proactive d'aller-vers pour répondre aux besoins des situations les plus complexes. Il est notamment enrichi par des **réunions d'équipe hebdomadaires** et des **supervisions cliniques**. Le psychologue de l'équipe joue un rôle clé en offrant une **analyse clinique** des situations, en **adaptant l'accompagnement** et en **facilitant la coordination** avec les acteurs du logement et de la santé mentale.

Chaque suivi est partagé et étayé en équipe (réunions hebdomadaires) ; enrichi par l'apport clinique de son psychologue et par le travail effectué en supervision.

DES APPORTS CLINIQUES

La présence du psychologue dans le service du Logis-Mons s'inscrit dans la logique d'un travail coordonné où la question de l'accès et du maintien dans le logement est au centre des actions menées auprès des ménages pour que ces derniers deviennent des locataires autonomes.

Si bien des difficultés que nous rencontrons sont celles qui touchent aux exigences propres à la vie en société (endettement, gestion budgétaire, entretien du logement, rapports compliqués avec les bailleurs et/ou les voisins, instabilité professionnelle, santé défaillante, conflits familiaux, addictions, etc.), force est de constater que **dans un nombre de cas importants, de telles problématiques sont le reflet d'une forme de souffrance psychique.**

Pour certains, cette vulnérabilité survient à la suite d'un événement spécifique qui a bouleversé leur mode de vie et qui a entraîné une désorganisation dans leur manière de fonctionner, notamment en ce qui concerne les engagements inhérents à une location. C'est à ce moment-là qu'ils nous sont adressés.

Pour d'autres, cette fragilité date depuis plus longtemps. Parfois, elle a déjà été repérée et fait l'objet d'un suivi par des professionnels du secteur social et médical; parfois, elle reste dissimulée sous couvert de précarité, de parcours d'errance, de plainte pathologique, de grande méfiance, d'une perte de vitalité, de phénomènes somatiques accablants, de toxicomanie, d'agressivité, de rupture du lien social, dépression, entre autres signes qui viennent rendre compte de ce qui subjectivement ne va pas.

C'est ainsi que le psychologue intervient plus particulièrement dans le cadre des réunions d'équipe, afin de faire émerger l'accent clinique dans les situations où il est indispensable de prendre en compte l'aspect psychique dans l'accompagnement. **En concertation avec les référentes, la coordinatrice du dispositif et la cheffe de service, le psychologue s'efforce de susciter une lecture clinique de la logique subjective en jeu afin de trouver la façon la plus pertinente de se positionner auprès des usagers.** C'est à partir de ce temps de réflexion collectif que des coordonnées bien précises se dégageront pour orienter les interventions de l'équipe. **L'objectif visé est que les usagers soient en mesure de (ré)assumer les responsabilités propres au maintien d'un logement.**

Dans certains cas, lorsqu'une orientation dans le soin semble nécessaire, le psychologue pourra indiquer à l'équipe les structures de prises en charge les plus appropriées selon le cas. Par ailleurs, il peut aussi, le cas échéant, participer aux échanges qui portent sur l'usager avec d'autres professionnels de santé (médecins, psychiatres, infirmières psychiatriques, d'autres psychologues...).

La supervision d'équipe :

En plus de la présence du psychologue au sein de l'équipe, les travailleurs sociaux bénéficient d'une supervision effectuée par un psychanalyste extérieur (de l'association Intervalle Cap) à hauteur de 6 séances par an. Cet espace permet à l'équipe de prendre le temps d'analyser en profondeur des situations complexes et d'en dégager des pistes de travail en complément des échanges qui ont lieu en réunion d'équipe.

LE MAINTIEN

23 mois mesures réalisées en 2025.

→ Soit **7 ménages** correspondant à **18 personnes**.

7 diagnostics (9 mois-mesures) : 7 ménages correspondant à 18 personnes dont 9 enfants.

2 diagnostics sont restés sans suite (soit 29%).

La mesure d'accompagnement ASLL Maintien permet de soutenir des ménages en difficulté - dans le paiement de leur loyer - pour assurer le maintien dans leur logement, éviter les expulsions et rétablir leur situation de façon durable (apprentissage de méthodes de gestion, règlement des dettes, médiation avec les créanciers et le bailleur, apurement des dettes...).

Les professionnelles de l'équipe du Logis-Mons accompagnent les ménages dans les procédures d'expulsion, au tribunal, font le lien avec le service des expulsions de la préfecture...

Les mesures maintien sont des mesures complexes, les ménages accompagnés cumulent souvent plusieurs problématiques (sociale, psychique, budgétaire, insertion professionnelle, et insalubrité). Elles peuvent faire référence à des fonctionnements familiaux bien ancrés depuis des années ou qui ont été amplifiés par des événements ponctuels pour un ménage dans un contexte de vie particulier (perte d'emploi, problème de santé entraînant une baisse de ressources...). Les accompagnements proposés s'inscrivent alors dans le temps.



Par ailleurs, la hausse de l'inflation, l'envolée des prix de l'énergie, l'augmentation des loyers et des charges locatives (eau et chauffage), ne font qu'aggraver la précarité budgétaire des ménages. Le coût de l'énergie n'a cessé d'augmenter (le chauffage représente une part importante dans le budget des ménages) et la précarité énergétique s'intensifie.

Cette année des orientations ont dû être travaillées vers le soin grâce à la lecture clinique et au soutien du psychologue de l'équipe.

Nous constatons un **nombre significatif de personnes malades chroniques** complexifiant la mise en place du diagnostic pour l'une d'entre elles. De même, de plus en plus de personnes accompagnées nous indiquent avoir des problèmes de santé.

Le Principe d'aller-vers

Dans le cas d'une situation très dégradée ou d'un accompagnement difficile (ménage injoignable, absence de lien avec le bailleur...), **l'équipe met en place une approche renforcée "d'aller-vers"**.

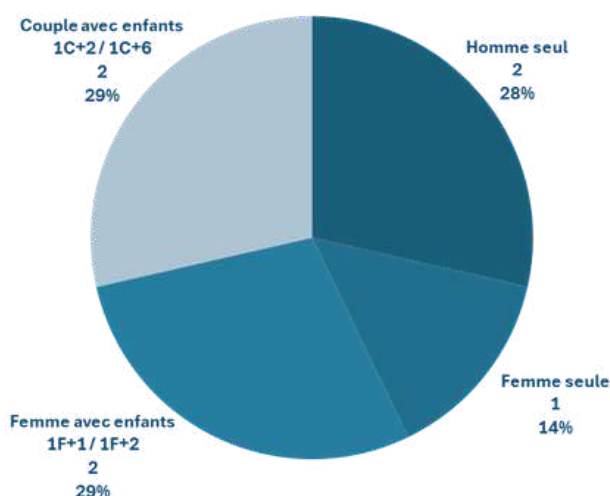
Cette démarche proactive consiste à ne pas se limiter à un simple contact téléphonique, mais à engager des actions concrètes, graduées, pour aller à la rencontre du ménage. Après l'absence de réponse à plusieurs tentatives, un courrier est envoyé pour convier le ménage à un rendez-vous au service. En cas de non-réponse, un deuxième courrier est envoyé, annonçant qu'une visite à domicile sera effectuée. Ce processus assure que les ménages, même ceux qui rencontrent des difficultés à initier les démarches, ne sont pas laissés pour compte. Si la personne répond, un rendez-vous est fixé dans les deux semaines. Les professionnelles sont formées et impliquées dans cette démarche proactive. Les travailleurs sociaux, la coordinatrice et la cheffe de service prennent en charge le suivi de ces situations en collaborant étroitement pour identifier les obstacles potentiels et s'assurer que chaque ménage est bien pris en charge, même s'il a initialement été difficile de l'atteindre. L'objectif est d'éviter que le ménage se retrouve isolé, en renforçant la présence de l'équipe sur le terrain.

LES MÉNAGES ORIENTÉS ET LES DIAGNOSTICS RÉALISÉS

→ 7 ménages orientés pour un diagnostic maintien (18 personnes, 9 adultes, 9 enfants) soit 9 mois-mesures

2 diagnostics réalisés n'ont pas mené à une mesure Maintien. Le premier n'habitait plus dans le logement, la seconde était hospitalisée en psychiatrie - information que nous avons eu du CCAS.

Composition familiale des 7 ménages orientés

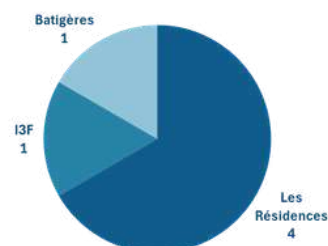


17% des ménages orientés sont des personnes avec enfants,

Le montant des loyers des grands logements atteint des niveaux très préoccupants proches de loyers du parc privé ; ce qui peut, peut-être, expliquer que ce soient majoritairement des familles avec enfants qui sont orientées.

Concernant la typologie des bailleurs pour les ménages orientés, 6 ménages habitent dans un logement du parc public (les bailleurs concernés sont Les Résidences, I3F et Batigères), 1 seul ménage habite un logement du parc privé.

Typologie des bailleurs - ménages orientés



Associés à la dette locative, plusieurs ménages cumulent d'autres dettes, crédits, trésor public, trop perçu de CAF, etc...

Certains ont, avant leur orientation, bénéficié d'un dossier Banque de France avec des mesures imposées qui ne sont pas toujours respectées ou ont eu des effacements de dettes.

A cela s'ajoute encore, pour plusieurs d'entre eux :

- Des problèmes de santé chronique ou psychiatrique ;
- Des difficultés à obtenir le renouvellement de leur titre de séjour avec parfois des interruptions entre deux attestations de renouvellement. Cela entraîne des angoisses importantes pour certains, la peur de perdre son emploi, et a des conséquences dommageables comme la suspension des droits.

Devant l'ampleur du problème concernant les régularisations, les membres de l'équipe du Logis Mons ont d'ailleurs bénéficié d'une formation sur le droit des étrangers en 2024 afin de consolider leurs connaissances et suivre l'évolution des lois et démarches.

→ 4 ménages admis en mesure maintien (15 personnes, 6 adultes et 9 enfants)

LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

→ 4 ménages accompagnés (6 adultes, 9 enfants)

L'essentiel des ménages que nous suivons sont locataires du parc public.

Lorsqu'il s'agit de locataires du parc privé, les propriétaires n'ont pas connaissance des accompagnements existants concernant l'impayé de loyer.

Quand les dossiers passent en CCAPEX, les propriétaires reçoivent un courrier d'information avec les coordonnées de l'ADIL, qui a connaissance de ce type de mesure et pourra les aider juridiquement. Nous avons un ménage pour lequel nous avons fait une saisine CCAPEX et nous sommes allés défendre le dossier dans cette instance.

Logement	
Locataire Parc Public	3
Locataire Parc Privé	1

Composition Familiale	
Femme avec enfants 1F+1 / 1F+2	2
Couple avec enfants 1C+2 / 1C+6	2

L'ensemble des ménages accompagnés sont des familles avec enfants et 50% sont des familles monoparentales

SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

Situation Professionnelle	
Sans	2
Demandeur d'emploi	1
Retraité	1
CDD + 6 mois	1
CDI tps plein	1

50% des adultes accompagnés sont inactifs (demandeurs d'emploi et sans emploi).

Le pourcentage de personnes en CDI est de 17%.

L'emploi précaire concerne **17%** de personnes qui occupent un emploi en CDD. **33% sont sans emploi (2 ménages).**

Concernant les deux ménages sans emploi, un ménage dont un couple avec plusieurs enfants rencontrent, pour le père de famille à la retraite, de gros problèmes de santé nécessitant la présence de son épouse en tant qu'aidante. Elle n'est donc pas en mesure de reprendre une activité professionnelle. Nous avons travaillé à la coordination des acteurs de santé pour que la prise en charge de la santé de Monsieur soit assurée et efficiente. La famille rencontrant de multiples problèmes nous avons également mobilisé le service social de secteur.

La femme du second couple rencontre des problèmes dans la régularisation de sa situation administrative et ne peut donc pas travailler dans l'immédiat. Monsieur est donc seul à assumer les charges du foyer.

25% des adultes accompagnés en 2025 présentent un niveau de ressources inférieur ou égal à 1250€.

Soit inférieur au smic = 1426€ net en 2025).

Nous notons qu'une famille monoparentale bénéficiaire du RSA perçoit moins de 1250€/mois.

Plusieurs situations pour lesquelles nous avons été saisis n'ont pas payé depuis plusieurs mois voire années ou très partiellement.

Afin de mobiliser la famille dans la reprise du paiement du loyer, nous sommes amenés à faire réunions tripartites avec le bailleur, le ménage et la référente ASLL. Cela permet que tout le monde ait le même discours et entende la position du bailleur et les enjeux liés à l'expulsion, ce qui a eu un effet plutôt positif.

Ressources du ménage	
Sans	0
< 500 €	0
De 500 à 900 €	0
De 900 à 1250 €	1
1F+1	1
De 1250 euros à 1500 €	1
1F+2	1
De 1500 € à 2000 €	1
1C+6	1
De 2000 à 2500 €	0
+ de 2500 €	1
1C+4	1

33% des personnes accompagnées en ASLL Maintien perçoivent un salaire et une personne touche une retraite. 50% ont pour revenu principal des allocations ou minimas sociaux (RSA et prestations sociales, indemnités chômage).

La situation des ménages face à l'emploi est encore précaire car les personnes ayant un emploi représentent seulement un tiers des ménages accompagnés.

Revenus	
Salaire	2
Prestations familiales	1
Indemnités chômage	1
Pension, retraite	1
Sans	1
RSA	1

ENDETTEMENT DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

Si les ménages bénéficient d'une mesure de Maintien, c'est qu'ils ont contracté des dettes locatives.

Dettes de loyer des ménages suivis	
- de 5000 €	1
- de 10000 €	2
Plus de 40 000€	1

Endettement des ménages suivis	
- de 5000 €	1
- de 10000 €	1
- de 20000€	1
Dossier de surendettement	1

Dettes autres des ménages suivis	
Sans	1
- de 10000 €	2
Plus de 40000€	1

→ 3 ménages sur 4 ont d'autres dettes en plus du loyer, ces dettes sont de moins de 10 000€.

Ces dernières correspondent à des dettes EDF, CAF ou encore à des crédits contractés

L'équipe a accompagné un ménage pour la constitution d'un dossier Banque de France, notamment en accompagnant le ménage à l'audience. Pour ce ménage, la mesure consistera alors à veiller à la consolidation de la gestion budgétaire avec l'encadrement des dettes et au maintien du paiement du loyer.

→ 75% des ménages accompagnés avaient une situation d'endettement supérieure à 5000€.

L'accompagnement à la gestion budgétaire et à la diminution de la dette des ménages entrés avec une dette supérieure à 10000€ s'avère particulièrement complexe du fait de l'impossibilité de saisir les dispositifs d'aides financières avec ce niveau de dette, du montant de la dette à résorber et d'un dysfonctionnement bien ancré au sein des ménages.

Ces situations sont orientées alors qu'elles sont déjà particulièrement dégradées avec une procédure d'expulsion souvent avancée. Elles cumulent généralement les problématiques et s'inscrivent dans des logiques de gestion dysfonctionnelle bien ancrées. Le travail ne pourra s'engager qu'avec l'adhésion pleine et entière du ménage, alors même que des conflits et/ou l'absence de liens avec le bailleur peuvent être prégnants. Le Logis-Mons joue un rôle de tiers, visant à raccrocher le ménage à leurs droits et devoirs de locataires dans un travail structurel sur leurs usages. L'impossibilité de saisir les dispositifs d'aides financières avec ce niveau de dette, du montant de la dette à résorber engage un travail de fond, long, au cas par cas, maillé autour de la mobilisation des partenaires territoriaux de droits communs.

Une famille monoparentale avec un enfant majeur, orienté pour une dette de loyers de 12000€ initialement et une procédure d'expulsion est très avancée cumule plusieurs problématiques.

Au vu de l'état du logement observé lors de visites à domicile. Nous avons interpellé le service d'hygiène et sécurité de Grigny afin de faire un état des lieux des problèmes de sécurité pour contraindre le propriétaire à faire des travaux de remise aux normes électrique.

Dans le cadre de l'accompagnement budgétaire, nous avons dû faire un travail d'enquête sur plusieurs années pour pointer le paiement des loyers car Madame contestait le montant de la dette. Nous avons fait le lien avec l'agence immobilière afin d'éclaircir le montant de la dette. Après plusieurs rendez-vous avec Madame, nous avons statué sur une dette à 34000€. Nous avons interpellé la CCAPEX, entre temps, car il nous était difficile d'avoir des éléments de l'agence immobilière mais celle-ci ne s'est pas déplacée. Nous sommes allés soutenir le dossier de Madame, en vain. La préfecture nous ayant confirmés l'expulsion après la trêve hivernale car une autre problématique s'est rajoutée à la situation : les problèmes judiciaires de l'enfant de Madame qui a aggravé la situation. Après cela, Nous avons finalement réussi à travailler avec eux pour qu'ils reconnaissent les paiements effectués par Madame et avoir des relevés de compte locataire à jour.



DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023

VOS SERVICES PEUVENT DIRECTEMENT DEMANDER

AU LOGIS-MONS

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
LIÉ AU LOGEMENT

POUR AIDER LES MENAGES

A S'INSTALLER
OU
A SE MAINTENIR DANS LEUR LOGEMENT
(AUTONOME ET PERENNE).

POURQUOI ?

LES MODALITÉS DE SAISINE DE MESURES ASLL ACCES ET MAINTIEN ONT EVOLUÉ EN INVITANT LES PRESCRIPTEURS (BAILLEURS, SERVICES SOCIAUX, AUTRES) A SOLLICITER DIRECTEMENT LES OPÉRATEURS DU DÉPARTEMENT.

POUR QUI ?

TOUT MENAGE, **HORS PU DALO**,
QUI A BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIALISÉ LIÉ
AU LOGEMENT (NON GLOBAL)
POUR ACCÉDER OU SE MAINTENIR (**AVEC DÉTTES LOCATIVES**)
DANS LEUR LOGEMENT.

COMMENT ?

ENVOI PAR MAIL

s.mahe@comjeun.fr

acbachet.solfem@comjeun.fr

1- ANNEXE 9 DU RÉGLEMENT DU FSL 91

2- NOTE SOCIALE

3- PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce d'identité

Livret de famille

Ressources (dernier mois)

Avis d'impôt N-1

Documents liés au logement (bail, proposition, dettes ...)

*N'hésitez pas à diffuser à vos collègues travailleurs sociaux,
conseillers en économie sociale et familiale
et tout intervenant social susceptible de faire une demande
d'accompagnement social lié au logement.*

Renseignements : Sophie MAHE au 01 69 38 65 85

COMMUNES D'INTERVENTION

Brétigny-sur-Orge
Fleury-Mérogis
Morsang-sur-Orge
Saint-Michel-sur-Orge
Sainte-Geneviève-des-Bois
Le Plessis-Pâté
Villemoisson-sur-Orge
Cheptainville
Marolles-en-Hurepoix
Guiberville
La Norville
Leuville-sur-Orge
Longpont-sur-Orge
Saint-Germain-lès-Arpajon
Villiers-sur-Orge
Arpajon
Égry
Breuillet
Bruyères-le-Châtel
Ollainville
Tigery
Saint-Germain-lès-Corbeil
Le Coudray-Montceaux
Soisy-sur-Seine
Étiolles
Saintry-sur-Seine
Saint-Pierre-du-Perray
Bondoufle
Corbeil-Essonnes
Évry-Courcouronnes
Grigny
Lisses
Morsang-sur-Seine
Ris-Orangis
Villabé
Athis-Mons
Juvisy-sur-Orge
Morangis
Paray-Vieille-Poste
Savigny-sur-Orge
Viry-Châtillon
Boussy-Saint-Antoine
Brunoy
Crosne
Draveil
Épinay-sous-Sénart
Montgeron
Quincy-sous-Sénart
Vigneux-sur-Seine
Yerres
Vareannes-Jarcy
Épinay-sur-Orge
Longjumeau
Massy
Wissous
Chilly-Mazarin
Écharcon
Fontenay-le-Vicomte
Leudeville
Mennecy
Ormay
Vert-le-Grand
Vert-le-Petit